

C'EST LE TEMPS DE PARLER T+1

Quartier des finances de Vancouver (Source : Commission économique de Vancouver)

presque L'école est finie : Vous avez des devoirs à faire!

Nous demandons à tous les intervenants T+1 — tous les membres d'un comité ACMC, et à tous les autres qui s'intéressent au fonctionnement efficace des marchés de capitaux canadiens — d'effectuer deux choses **d'ici le vendredi 24 juin 2022** :

1. Veuillez répondre au **Sondage Connaissance T+1**, notre sondage **confidentiel** qui ne prend que 7 minutes à remplir, afin de nous permettre d'évaluer l'état de préparation au T+1 dans l'ensemble de notre secteur, nous fournir une source de référence pour mesurer les progrès à venir et aider l'ACMC à planifier les prochaines étapes de communication. Et vous pouvez gagner une carte-cadeau de votre choix!
2. Veuillez passer en revue la **liste des actifs de placement** de notre secteur, présentement en règlement à T+2 et qui sont appelés à être réglés à T+1 en 2024 en adressant vos questions et commentaires à info@ccma-acmc.ca. Cette liste a été analysée par les membres des comités de l'ACMC, mais il est primordial de préciser avec certitude quels investissements passeront à un cycle de règlement plus court. Le passage de tous les fonds communs de placement, de certains d'entre eux ou d'aucuns à la norme T+1 est toujours à l'étude. En outre, tandis que les fonds négociés en bourse (FNB) passeront à un cycle de règlement standard T+1 avec d'autres produits au Canada et aux États-Unis en 2024, l'Association canadienne des FNB se penche actuellement sur les modalités d'ajustement du processus de création et de rachat pour tenir compte du cycle plus court. Cette liste d'actifs T+1 est un document « évolutif » qui sera mis à jour au fur et à mesure que de nouveaux actifs seront lancés sur le marché et que d'autres seront retirés dès qu'un produit ne répondra plus à son objectif. Néanmoins, à l'exception des fonds, les changements à venir semblent peu nombreux.



En manchette : Changement de règle T+1 de la Securities and Exchange Commission (SEC)

La SEC a reçu 311 lettres de commentaires en réponse à ses propositions afférentes au T+1, qui sont **disponibles** sur le site Web de la SEC. L'organisme propose une date (transitoire) de conformité au 31 mars 2024. À l'opposé, l'ACMC et d'autres associations canadiennes, américaines et internationales ont recommandé une fin de semaine commune de trois jours, celle de la fête du Travail 2024, comme date optimale de migration. Le SEC prévoit communiquer sa date finale cet automne.

Outre **l'ACMC**, les organismes qui appuient une mise en œuvre au T3 ou à de la fête du Travail 2024 sont les suivantes : [Association of Global Custodians \(AGC\)](#) ; [Investment Company Institute \(ICI\)](#) ; [Association canadienne du commerce des valeurs mobilières \(ACVM\)](#) ; [Managed Funds Association \(MFA\)](#) ; [Securities Industry & Financial Markets Association \(SIFMA\)](#) ; et [TMX/La Caisse canadienne de dépôt de valeurs \(CDS\)](#).

Pleins feux sur... la réduction du temps



Le défi majeur à relever par les intervenants des marchés financiers canadiens demeure le dossier OWG-013, mieux connu sous le nom évocateur de « planificateur de tâches de la CDS ». En début d'année, les membres du secteur sont convenus que la modification du processus actuel de compensation et de règlement ne constituait pas une option réaliste pour atteindre un cycle de règlement T+1 sans accroître considérablement le nombre d'opérations échouées. L'unique solution raisonnable réside dans la modification des échéances et des calendriers afin d'exiger et de favoriser la déclaration, la correction, l'attribution et la confirmation d'un plus grand nombre d'opérations avant le début du règlement par lots de nuit à la date de transaction (T).

Les diagrammes du processus actuel de négociation en bourse à T+2, de même que le planificateur de tâches et du traitement de la CDS 24 heures sur 24, ont été établis et commentés, et soulignent l'interconnexion entre le traitement des titres cotés en bourse et celui des titres non cotés en bourse ou institutionnels. Ces calendriers font actuellement l'objet d'une mise au point afin de refléter l'interaction entre les fichiers, les messages et les autres communications envoyés et reçus par les courtiers, les gestionnaires de placement, les dépositaires, les fournisseurs de services, les vendeurs et les bourses. Chaque intervenant dispose présentement de son propre éventail de délais, mais tous devront en fin de compte respecter les délais du planificateur de tâches de la CDS (et, si nécessaire, les délais américains correspondants).

Au mois de juin, les membres de l'ACMC analyseront les diagrammes de traitement mis à jour et une proposition de calendrier révisé du planificateur de tâches qui permettra aux transactions de se préparer au règlement d'ici la fin de la date de transaction (T), à savoir être saisies en statut apparié, ou bien saisies, rapprochées et confirmées avant le début de la transaction à T+1, prêtes à être réglées ultérieurement ce jour-là.

Pour les opérations boursières, la solution envisageable consiste à privilégier la déclaration par lots intrajournaliers, ou plus proche du temps réel, en vue de diminuer le volume des opérations restant à traiter lorsque le traitement par lots débutera vers 17 h (heure de l'Est) pour se terminer à 22 h 30.

Le saviez-vous... ? Le traitement par la CDS des opérations boursières prend jusqu'à **5 heures** selon les volumes. Les opérations boursières, qui avoisinent plusieurs millions d'opérations quotidiennes, peuvent doubler durant les périodes de tumulte de l'économie et des marchés.

Les opérations de change ne représentent qu'une partie de l'équation : les lots intrajournaliers ne résoudre pas la situation où seules 30 % des transactions non boursières/institutionnelles sont présentement confirmées à T, un taux devant excéder 90 % à l'aube de T+1. Ou encore? Le taux d'échec des transactions connaîtra alors une progression spectaculaire. Les fournisseurs de service et/ou les sociétés devront trouver des solutions — des outils novateurs d'automatisation — pour générer des rapports et/ou des fichiers sur les transactions plus rapidement en vue d'accélérer la communication des données détaillées sur les transactions entre vendeurs, acheteurs et dépositaires.



Mises à jour sur les comités

Comité directeur T+1 (T1SC) : Le T1SC a adopté la recommandation du groupe OWG de fermer le dossier OWG-007 — Événements de marché, puisqu'aucun élément important ne subsiste, si ce n'est le changement de la date à un jour plus proche de la date d'inscription. La CDS, les agents de transfert et les bourses devront procéder aux ajustements nécessaires pour déclarer la date ex-dividende à laquelle ou après laquelle une valeur est négociée sans dividende ni distribution déclarés au préalable.

Le T1SC a également approuvé le plan de communications T+1 du CEWG.

Groupe de travail Fonds communs de placement (MFWG) : Le groupe de travail Fonds communs de placement T+1 a désigné la liquidité — capacité des gestionnaires de fonds à honorer leurs obligations de flux de trésorerie lors des jours de rachats nets importants — comme le principal problème actuel. Les échanges entre fonds de même famille de fonds, les rachats directs par le distributeur (courtier) auprès du producteur (société de fonds), les échanges par ordre de virement et les méthodes de transfert de compte par nom de client figurent parmi les autres questions discutées.

Groupe de travail Opérations (OWG) : Outre l'examen du planificateur de tâches de la CDS et de la liste d'actifs T+1, les membres du OWG ont étudié le dossier OWG-017 — Dépôts de titres physiques. Le nombre de titres physiques utilisés est élevé et tend à décliner, mais les dépôts réguliers de titres physiques nécessitent trop de temps pour être crédités à la CDS dans le contexte du T+2, et l'alternative — des « dépôts instantanés » — peut se révéler coûteuse. Une règle peut exiger le dépôt de certificats physiques avant toute exécution de transaction afin d'éviter que de telles opérations échouent plus souvent à l'avenir, néanmoins, cette question mérite une étude plus approfondie.

Groupe de travail Juridique et réglementaire (LRWG) : Les membres du LRWG ont participé à la réponse de l'ACMC à la SEC. Les membres attendent les commentaires relatifs à la publication de la règle finale de la SEC, les commentaires des autres groupes de travail de l'ACMC et les publications réglementaires portant sur un certain nombre de règles canadiennes qui sont ou peuvent être visées par le T+1*.

Groupe de travail Communications et formation (CEWG) : Les membres du CEWG attendent les résultats des délibérations des groupes de travail OWG, MFWG et LRWG.

* **Note :** Les collaborateurs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) se penchent sur les recommandations de modifications à introduire aux normes nationales en vue du passage au T+1. Dans le prolongement de l'examen des amendements potentiels par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), les collaborateurs de la CVMO ont entrepris une analyse de rentabilité et, dans cette optique, ont consulté le comité directeur T+1 de l'ACMC en avril.

Conseils et rappels

- Joignez-vous à un groupe de travail de l'ACMC en visitant le site www.ccma-acmc.ca, et suivez l'ACMC sur LinkedIn à <https://ca.linkedin.com/company/canadian-capital-markets-association>.

Outils

- Consultez les nouvelles réponses sur la page [foire aux questions \(FAQ\)](#) sur le site Web de l'ACMC.

À venir

- **9 septembre 2022** : L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières planifie une conférence à Victoria, en Colombie-Britannique, où seront présentées les dernières nouvelles en matière de T+1.

CITATION DU MOIS

« Nous devons réfléchir non seulement aux opérations commerciales normales, mais aussi aux périodes de fort volume. La solution est la suivante : **automatisation, automatisation, automatisation.** »

Tom Price, directeur général — Technologie, opérations et continuité des activités, SIFMA